

Libot (famille disparue au cours du XV^e siècle)

Ce nom peut être rapproché de Kerlibot en Herbignac (CORNULIER, *op. cit.*)

Le 8 novembre 1396, pour des biens situés à Herbignac, un aveu est rendu par Guillo et Jean Libot, enfants de Guillaume Libot et de Guillemette Éder (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 6).

Jean Libot se retrouve le 19 mars 1413 (n.st.), date à laquelle il rend aveu pour des biens tenus noblement de La Vaerie (*ibid.*, E 52, p. 13). Puis, en 1428, dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse d'Herbignac, il est enregistré parmi les nobles au bourg d'Herbignac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »).

Le 20 février 1424, le paraphe de Guillaume Libot se lit au bas d'un acte qu'il passe devant la cour de La Roche-Bernard (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 18).

Le 9 juillet 1453, Jean Libot rend aveu à Jean Eder, sieur de la Haye-Eder, pour des biens situés en Herbignac (*ibid.*, E 52, p. 36).

Le 25 juin 1466, le nom de Libot (sans indication de prénom) se lit au bas d'un acte (aveu pour des biens en Herbignac) (*ibid.*, E 52, p.55). Il doit être ce Jean Libot qui officie, entre 1470 et 1482, comme notaire, les : 22 novembre 1470 (*ibid.*, E 52, p. 78 devant la cour de La Roche-Bernard), 29 janvier 1471 (n. st.) (*ibid.*, E 52, p. 80, au sujet de biens en Herbignac), 16 février 1471 (n. st.) (*ibid.*, E 52, p. 80, biens en Nivillac), 10 janvier 1473 (*ibid.*, E 52, p. 83, cour de La Roche-Bernard), 27 décembre 1475 (*ibid.*, E 52, p. 89, cour d'Assérac), 28 mai 1482(*ibid.*, E 52, p. 97).

On lui connaît au moins une fille. Le 9 novembre 1498, est citée Jeanne Libot, fille aînée de Jean Libot lors d'un procès en cours devant la cour de La Roche-Bernard, au bailliage de Missillac et de Saint-Dolay. À cette date, un accord est passé entre, d'une part, Françoise Cotherel, veuve du seigneur d'Illac et, d'autre part, Jean Leblay, seigneur de Coedros, et Jeanne Libot, fille aînée de Jean Libot. Il est rappelé que le 13 avril 1497, Françoise avait fait donation de ses biens tenus en douaire à Jean et à Jeanne, à charge pour ces derniers, de payer ses dettes, l'entretenir, mais aussi Jeanne, Catherine et Françoise ses filles, et marier ces dernières (Arch. dép. Loire-Atlantique, E).

Autres Libot :

- Pierre Libot. Sa veuve, Teffaine, le « mercredi prochain après *Lautare* » 1416, rend aveu à Guillaume Barthélémy pour des héritages tenus noblement en Herbignac (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 15).

- Oillic Libot. Le 5 novembre 1416, pour des biens possédés en Herbignac, il rend aveu à Guillaume Eder (*ibid.* E 52, p. 14).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Libot », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024